



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye Tél. 92 44 41 Télégr. Intercourt, La Haye

Communiqué

*non officiel
pour publication immédiate*

N° 74/7

Le 11 juillet 1974

Essais nucléaires

Le Greffier de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Aux audiences publiques que la Cour a tenues les 10 et 11 juillet 1974, MM. A. M. Finlay, Attorney-General, R. C. Savage, Solicitor-General et R. Q. Quentin Baxter, agent, ont présenté les observations du Gouvernement néo-zélandais sur la compétence de la Cour et la recevabilité de la requête dans l'affaire des Essais nucléaires (Nouvelle-Zélande c. France).

Il a été convenu que l'agent du Gouvernement néo-zélandais répondrait par écrit à deux questions de sir Humphrey Waldoock.

Le Gouvernement français n'était pas représenté aux audiences.

*

Le 11 juillet 1974, la Cour a également entendu M. Byers, Solicitor-General d'Australie, répondre à une question de sir Humphrey Waldoock concernant l'affaire des Essais nucléaires (Australie c. France).